

LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R76-2016-079

PUBLIÉ LE 26 MAI 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

| R76-2016-05-23-002 - DRAAF 01 - Arrêté portant nomination au conseil d'administration | |
|---|---------|
| de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de | |
| Carcassonne (3 pages) | Page 3 |
| R76-2016-05-13-004 - DRJSCS 01 - Arrêté modificatif portant composition de la | |
| Commission régionale d'équivalence des diplômes pour l'accès aux concours de la fonction | |
| publique hospitalière (2 pages) | Page 7 |
| R76-2016-05-24-002 - DRJSCS 02 -Arrêté portant subdélégation de signature aux agents | |
| de la DRJSCS LRMP - BOP 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du | |
| sport, de la jeunesse et de la vie associative (4 pages) | Page 10 |
| R76-2016-05-24-003 - DRJSCS 03 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents | |
| de la DRJSCS LRMP - BOP 309 UO31 du 24 mai 2016 (2 pages) | Page 15 |
| R76-2016-05-24-004 - DRJSCS 04 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents | |
| de la DRJSCS LRMP - BOP 333-fonctionnement courant du 24 mai 2016 (4 pages) | Page 18 |
| R76-2016-05-24-005 - DRJSCS 05 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents | |
| de la DRJSCS LRMP - BOP 333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées - | |
| action 2 charges immobilières de l'occupant (2 pages) | Page 23 |
| R76-2016-05-24-006 - DRJSCS 06 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents | |
| de la DRJSCS LRMP - BOP104-147-163-177-219-304- 24 mai 2016 (6 pages) | Page 26 |
| R76-2016-05-13-006 - DRJSCS 07 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents | |
| de la DRJSCS LRMP (2 pages) | Page 33 |
| R76-2016-05-13-005 - SGAR 01 - Arrêté portant délégation de signature à M. Pascal | |
| ETIENNE, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, au titre du | |
| CNDS (2 pages) | Page 36 |
| | |

R76-2016-05-23-002

DRAAF 01 - Arrêté portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de la formation et du développement

Arrêté portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Carcassonne

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII;

Vu le décret n° 90-187 du 28 février 1990 modifié, relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Carcassonne :

a - Au titre des représentants de l'Etat

- Le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant,
- L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation ou son représentant,
- Le directeur du centre d'information et d'orientation ou son représentant.

1, place Saint-Étienne – 31038 TOULOUSE CEDEX 9 – Tél.: 05 34 45 34 45 http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr

1/3

b — Au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées

Titulaire

Monsieur OJEDA Hernan INRA Pech Rouge 11430 GRUISSAN Monsieur LACAPERE Jean-Noël INRA Pech Rouge 11430 GRUISSAN

c – Au titre de l'Association des anciens élèves

Titulaire

Suppléant

Suppléant

Monsieur PECH André

Madame THIRIOT Carole

Le Village

12 rue du Carignan

11220 ARQUETTE EN VAL

11700 CASTELNAU D'AUDE

d – Au titre de la Chambre d'Agriculture, établissement public

Titulaire

Suppléant

Monsieur ROUX Ludovic

Madame BONNERY Sophie

19 Avenue du Faubourg 11220 TALAIRAN Le Procuraire Haut 11290 MONTREAL

e – Au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local

Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)

Titulaire

Suppléant

Monsieur BONNET André 11170 SAINTE EULALIE Madame CHARBONNEL Agnès

Domaine de Fonsegrives 11610 PENNAUTIER

Jeunes agriculteurs (JA)

Titulaire

Suppléant

Monsieur JOUCLA Vincent

Monsieur CABAL Baptiste

Domaine Pé de Gat

1 Chemin du Rabet

11290 MONTREAL

11220 SAINT LAURENT DE LA

CABRERISSE

Union nationale des entreprises paysagères (UNEP)

Titulaire

Suppléant

Monsieur BES Philippe

Monsieur SERRA Mathieu

JSG Aménagements Extérieurs 4 Résidence Les jardins d'Occitanie MS Paysage

Avenue Hubert Mouly

2 impasse de la Couveuse 11560 FLEURY D'AUDE

11100 NARBONNE

2/3

Conseil communal d'action sociale (CCAS)

Titulaire

Suppléant Monsieur KAMMERER Rémy

Madame VILAPLANA Sandrine

CCAS

CCAS
21 cours Mirabeau

21 cours Mirabeau

11100 NARBONNE

11100 NARBONNE

Salariés agricoles - CFDT

Suppléant

Titulaire Monsieur PIAT Michael

Monsieur DRUOT Jean-Pierre

99 impasse des Pins

2 rue Jean Jaurès 11610 PENNAUTIER

11620 VILLEMOUSTAUSSOU

Art. 2. – Sous réserve des dispositions prévues aux articles R811-19 et R811-20 du Code rural et de la pêche maritime, le mandat des membres désignés à l'article 1 est de trois ans.

Art. 3. – Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse, le 2 3 MAI 2016

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général pour les affaires régionales,

Marc CHAPPUIS

R76-2016-05-13-004

DRJSCS 01 - Arrêté modificatif portant composition de la Commission régionale d'équivalence des diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique hospitalière

Drjscs - CREquivalence Ccrs FP hospitaliere



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Pôle Formation, Certifications, Emploi

Arrêté modificatif portant composition de la commission régionale d'équivalence des diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique hospitalière

••••••

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,

- Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique et notamment l'article 17;
- Vu l'arrêté du 21 septembre 2007 fixant les règles de saisine, de fonctionnement et de composition des commissions instituées pour la fonction publique hospitalière et notamment son article 3 ;
- Vu l'arrêté modificatif du 19 mai 2015 portant composition de la commission régionale d'équivalence des diplômes ;
- Vu l'instruction n°DGOS/RH1/2010/228 du 11 juin 2010 relative à la répartition des missions relatives à la formation initiale et à l'exercice des professionnels de santé et de certaines missions relevant de la fonction publique hospitalière, dans le cadre des agences régionales de santé et des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu la demande de modification du Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Languedoc Roussillon Midi Pyrénées du 3 mai 2016;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

Arrête:

Art. $1^{\rm Er}$ - L'article $1^{\rm cr}$ de l'arrêté du 19 mai 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

La commission régionale constituée pour se prononcer sur les demandes d'équivalence présentées pour l'accès aux concours de la fonction publique hospitalière est composée comme suit :

- Monsieur Pascal Etienne, Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc Roussillon- Midi Pyrénées, représentant du Préfet de Région, Président; Monsieur Robert MARÇON, Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées, suppléant;

1, place Saint-Étienne – 31038 TOULOUSE CEDEX 9 – Tél. : 05 34 45 34 45 http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.pref.gouv.fr

- Monsieur Thierry DORDAN, Directeur académique des examens et concours, représentant du Recteur d'académie, titulaire ; Madame Patricia GALERA, Directrice adjointe de la direction académique des examens et concours, suppléante ;
- Monsieur François BORDAS, Directeur départemental de la cohésion sociale de l'Hérault, représentant du Préfet de l'Hérault, ou son représentant, Monsieur Jérôme THERON, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, titulaire ; Madame Isabelle KNOWLES, Directrice départementale de la cohésion sociale du département du Gard, représentante du Préfet du département du Gard, ou sa représentante, Madame Isabelle ANDREUCCETI-PASTOR, secrétaire générale, suppléante ;
- Madame Sabine ALBA, Directrice des ressources humaines au Centre Hospitalier du Bassin de Thau, représentant des personnels de direction, titulaire; Monsieur Guillaume du CHAFFAUT, Directeur des ressources humaines et de la formation au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Montpellier, représentant des personnels de direction, suppléant;
- Madame Geneviève JANIN, Conseillère technique en travail social à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées, titulaire; Madame Christiane JOUVE, Inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées, suppléante.
- Art. 2. : Le secrétariat de la commission est assuré par les services de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.
- Art. 3. : Monsieur le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

Fait à Toulouse, le 13 MAI 2016

Pascal MAILHOS

R76-2016-05-24-002

DRJSCS 02 -Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la DRJSCS LRMP - BOP 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeune subdélégation BOP 124 : de la vie associative



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées (BOP 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse, et de la vie associative)

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS préfet de la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne;
- Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale;
- Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Pascal ETIENNE directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon -Midi-Pyrénées;
- Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Pascal ETIENNE, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale;
- Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 15 février 2016 portant délégation de signature à monsieur Pascal ETIENNE, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale;
- Vu la décision ministérielle du 11 janvier 2016 portant désignation des responsables de budgets opérationnels du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse, et de la vie associative »;
- Vu l'arrêté du 17 février 2016portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

ARRETE

ARTICLE 1: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal ETIENNE, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, et conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 susvisé, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé du 15 février 2016 à l'effet de signer:

- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le programme n°124;

sera exercée par ordre de priorité par :

5, rue du pont Montaudran, BP 7009 – 31068 Toulouse cedex 7 - Tél : 05 34 41 73 00 – Fax : 05 34 41 73 73 Courriel : drjscs31@drjscs.gouv.fr – Site : www.midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr

Monsieur Yannick AUPETIT

Directeur régional adjoint, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle.

Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER

Directrice régionale adjointe, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe.

Monsieur Régis CORNUT,

Directeur régional adjoint, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle.

Monsieur Philippe ESPEZEL.

Secrétaire général adjoint, Attaché d'administration hors classe.

Madame Lucie CONTENSSOU

Responsable de l'unité affaires financières, Attachée principale d'administration des affaires sociales.

<u>ARTICLE 2</u>: S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS délégation de signature est donnée à :

- Madame Françoise DEBLADIS, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur ;
- Madame Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure, correspondante Chorus-Formulaires de Proximité (CCFP);
- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administrative des affaires sociales détachée ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, correspondante CHORUS Formulaires de Proximité (CCFP).

<u>ARTICLE 3</u>: S'agissant du pilotage des crédits de paiement et des restitutions dans CHORUS (Licences MP2 et MP7), délégation de signature est donnée à :

- Madame Françoise DEBLADIS, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur ;
- Madame Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure, correspondante Chorus Utilisateurs (CCU);
- Madame Virginie JOLITON, adjoint administratif des affaires sociales ;
- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public :
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administrative des affaires sociales détachée ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, correspondante CHORUS Utilisateurs (CCU).

ARTICLE 4 : S'agissant de la validation des ordres de mission et des états de frais dans <u>Chorus-DT</u>, en qualité de Valideur Hiérarchique, délégation de signature est donnée, dans le périmètre des attributions de la direction, à :

- Monsieur Yannick AUPETIT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle :
- Monsieur Régis CORNUT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle ;

2

- Monsieur Robert LOUVET, inspecteur principal de la jeunesse et des sports de 1^{ère} classe;
- Monsieur Philippe ESPEZEL, attaché de l'administration de l'Etat hors classe ;
- Madame Régine LALBERTIE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Monia FOLLE, attachée d'administration de l'Etat ;
- Madame Lucie CONTENSSOU, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Madame Karine DELORT-FRÉMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale classe supérieure;
- Madame Marie-France CHAUMEIL, conseillère technique et pédagogique supérieure ;
- Monsieur Jean-Christophe AUBIN, professeur de sport hors classe;
- Madame Marie-Claude ALDEBERT, inspectrice de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle;
- Madame Joëlle MICHELOT, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Christiane JOUVE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale
- Madame Catherine PONS, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Monsieur Claude DESCONS, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ;
- Madame Nadine DI GUARDIA, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale.

<u>ARTICLE 5</u>: S'agissant de la validation des ordres de mission dans <u>Chorus-DT</u>, en qualité d'Assistant, délégation de signature est donnée, dans le périmètre des attributions de la direction, à :

- Madame Marie-Hélène BESNON, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure ;
- Madame Béatrice BOURNONVILLE, secrétaire administratif des affaires sociales classe exceptionnelle;
- Madame Christiane CHAUVET, adjoint administratif principal de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur 1^{ère} classe;
- Madame Martine CITERNE, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure ;
- Madame Lucie CONTENSSOU, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Madame Karine DELORT-FRÉMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale classe supérieure;
- Madame Nelly GROGNIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale ;
- Madame Virginie JOLITON, adjoint administratif des affaires sociales ;
- Madame Chantal LAMAQUE, adjoint administratif des affaires sociales 1ère classe;
- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Béatrice NAJAR, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Madame Raoudha RAJAB, agent contractuel de droit public ;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Michèle RECOING, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administratif des affaires sociales classe exceptionnelle ;
- Madame Maryse SEGONNE-LUCIA, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Corinne SCHEVTCHOUK, adjoint administratif;
- Madame Isabelle TESSIER, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure ;
- Madame Nathalie TEYCHENIE, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale ;

<u>ARTICLE 6</u>: S'agissant de la validation des états de frais dans <u>Chorus-DT</u>, en qualité de Service Gestionnaire et de Service Gestionnaire Valideur, délégation de signature est donnée, dans le périmètre des attributions de la direction, à :

Madame Lucie CONTENSSOU, attachée principale d'administration de l'Etat ;

3

- Madame Karine DELORT-FRÉMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale classe supérieure ;
- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administratif des affaires sociales classe exceptionnelle ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale.

<u>ARTICLE 7</u>: Conformément à l'article 8 de l'arrêté susvisé du 4 janvier 2016, la signature des agents habilités sera accréditée auprès du comptable assignataire.

ARTICLE 8: Les dispositions de l'arrêté de subdélégation du 17 février 2016 sont abrogées.

<u>ARTICLE 5</u>: Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 24 mai 2016.

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Pascal ETIENNE

R76-2016-05-24-003

DRJSCS 03 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la DRJSCS LRMP - BOP 309 UO31 du 24 mai 2016

Subdélégation BOP 309 UO31 du 24 mai 2016

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées (BOP 309 UO 31 : Entretien des bâtiments de l'Etat)

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pascal MAILHOS préfet de la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne;
- Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale;
- Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Pascal ETIENNE directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon -Midi-Pyrénées;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme n° 309 « Entretien des bâtiments de l'État » de l'unité opérationnelle Haute-Garonne à Monsieur Pascal ETIENNE, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées;
- Vu l'arrêté du 1^{er} février 2016 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

ARRETE

ARTICLE 1: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal ETIENNE, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, et conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2016 susvisé, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé à l'effet de signer :

- les actes et pièces relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des actions « Contrôle réglementaire », « Audits et expertises », « Entretien préventif », « Entretien correctif » et « Travaux lourds » du programme n° 309 « Entretien des bâtiments de l'État » de l'unité opérationnelle Haute-Garonne, et liés à l'activité du service.
- Les actes d'engagement dont la signature incombe au délégant en application de la délégation de gestion rappelée en objet, y compris la correspondance simple avec le contrôleur financier,
- Les décisions de dépenses et recettes telles que prévues dans la délégation de gestion précitée,
- La constatation du service fait,
- Le pilotage des crédits de paiement.

sera exercée par ordre de priorité par :

5, rue du pont Montaudran, BP 7009 – 31068 Toulouse cedex 7 - Tél : 05 34 41 73 00 – Fax : 05 34 41 73 73 Courriel : drjscs31@drjscs.gouv.fr – Site : www.midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr

Monsieur Yannick AUPETIT

Directeur régional adjoint, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle.

Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER

Directrice régionale adjointe, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe.

Monsieur Régis CORNUT,

Directeur régional adjoint, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle.

Monsieur Philippe ESPEZEL.

Secrétaire général adjoint, Attaché d'administration hors classe.

Madame Lucie CONTENSSOU

Responsable de l'unité affaires financières, Attachée principale d'administration des affaires sociales.

<u>ARTICLE 2</u>: S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS délégation de signature est donnée à :

- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administrative des affaires sociales détachée ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, correspondante CHORUS Formulaires de Proximité (CCFP).

<u>ARTICLE 3</u>: S'agissant du pilotage des crédits de paiement et des restitutions dans CHORUS (Licences MP2 et MP7), délégation de signature est donnée à :

- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administrative des affaires sociales détachée ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, correspondante CHORUS Utilisateurs (CCU).

<u>ARTICLE 3</u>: Conformément à l'article 6 de l'arrêté susvisé du 28 janvier 2016, la signature des agents habilités sera accréditée auprès du comptable assignataire.

ARTICLE 8 : Les dispositions de l'arrêté de subdélégation du 1^{er} février 2016 sont abrogées.

<u>ARTICLE 4</u>: Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 24 mai 2016.

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

Pascal ETIENNE

2

R76-2016-05-24-004

DRJSCS 04 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la DRJSCS LRMP - BOP 333-fonctionnement courant du 24 mai 2016

Subdélégation BOP 333 - fonctionnement courant du 24 mai 2016



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (BOP 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », Action 1 « Fonctionnement courant»)

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pascal MAILHOS préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne;
- Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Pascal ETIENNE directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon -Midi-Pyrénées;
- Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme n° 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », Action 1 « Fonctionnement courant» à Monsieur Pascal ETIENNE, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées;
- Vu l'arrêté modifié du 9 février 2016 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées sur le BOP 333, action 1;
- Vu l'arrêté du 22 février 2016 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées sur le BOP 333, action 1.

ARRETE

ARTICLE 1: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal ETIENNE, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, et conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 8 février 2016 susvisé, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{cr} de l'arrêté préfectoral susvisé à l'effet de signer:

 Les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le budget opérationnel de programme n°333, action 1.

sera exercée par ordre de priorité par :

Monsieur Yannick AUPETIT

Directeur régional adjoint, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle.

Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER

Directrice régionale adjointe, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe.

Monsieur Régis CORNUT,

Directeur régional adjoint, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle.

Monsieur Philippe ESPEZEL.

Secrétaire général adjoint,

Attaché d'administration hors classe.

Madame Lucie CONTENSSOU

Responsable de l'unité affaires financières, Attachée principale d'administration des affaires sociales.

<u>ARTICLE 2</u>: S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS délégation de signature est donnée à :

- Madame Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure, correspondante Chorus-Formulaires de Proximité (CCFP);
- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administrative des affaires sociales détachée;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, correspondante CHORUS Formulaires de Proximité (CCFP).

ARTICLE 3: S'agissant du pilotage des crédits de paiement et des restitutions dans CHORUS (Licences MP2 et MP7), délégation de signature est donnée à :

- Madame Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure, correspondante Chorus Utilisateurs (CCU);
- Madame Virginie JOLITON, adjoint administratif des affaires sociales ;
- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administrative des affaires sociales détachée ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, correspondante CHORUS Utilisateurs (CCU).

ARTICLE 4 : S'agissant de la validation des ordres de mission et des états de frais dans <u>Chorus-DT</u>, en qualité de Valideur Hiérarchique, délégation de signature est donnée, dans le périmètre des attributions de la direction, à :

- Monsieur Yannick AUPETIT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle ;
- Monsieur Régis CORNUT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle;
- Monsieur Robert LOUVET, inspecteur principal de la jeunesse et des sports de 1^{ère} classe ;
- Monsieur Philippe ESPEZEL, attaché de l'administration de l'Etat hors classe ;
- Madame Régine LALBERTIE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale ;

- Madame Monia FOLLE, attachée d'administration de l'Etat ;
- Madame Lucie CONTENSSOU, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Madame Karine DELORT-FRÉMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale classe supérieure;
- Madame Marie-France CHAUMEIL, conseillère technique et pédagogique supérieure ;
- Monsieur Jean-Christophe AUBIN, professeur de sport hors classe ;
- Madame Marie-Claude ALDEBERT, inspectrice de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle;
- Madame Joëlle MICHELOT, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Christiane JOUVE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale
- Madame Catherine PONS, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Monsieur Claude DESCONS, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ;
- Madame Nadine DI GUARDIA, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale.

<u>ARTICLE 5</u>: S'agissant de la validation des ordres de mission dans <u>Chorus-DT</u>, en qualité d'Assistant, délégation de signature est donnée, dans le périmètre des attributions de la direction, à :

- Madame Marie-Hélène BESNON, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure ;
- Madame Béatrice BOURNONVILLE, secrétaire administratif des affaires sociales classe exceptionnelle;
- Madame Christiane CHAUVET, adjoint administratif principal de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur l^{ère} classe;
- Madame Martine CITERNE, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure ;
- Madame Lucie CONTENSSOU, attachée principale d'administration de l'Etat;
- Madame Karine DELORT-FRÉMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale classe supérieure ;
- Madame Nelly GROGNIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale;
- Madame Virginie JOLITON, adjoint administratif des affaires sociales :
- Madame Chantal LAMAQUE, adjoint administratif des affaires sociales 1 ere classe;
- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Béatrice NAJAR, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Madame Raoudha RAJAB, agent contractuel de droit public ;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Michèle RECOING, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administratif des affaires sociales classe exceptionnelle;
- Madame Maryse SEGONNE-LUCIA, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;
- Madame Corinne SCHEVTCHOUK, adjoint administratif;
- Madame Isabelle TESSIER, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure ;
- Madame Nathalie TEYCHENIE, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale;

<u>ARTICLE 6</u>: S'agissant de la validation des états de frais dans <u>Chorus-DT</u>, en qualité de Service Gestionnaire et de Service Gestionnaire Valideur, délégation de signature est donnée, dans le périmètre des attributions de la direction, à :

- Madame Lucie CONTENSSOU, attachée principale d'administration de l'Etat;
- Madame Karine DELORT-FRÉMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale classe supérieure ;

- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administratif des affaires sociales classe exceptionnelle ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale.

<u>ARTICLE 7</u>: Conformément à l'article 3 de l'arrêté susvisé du 8 février 2016, la signature des agents habilités sera accréditée auprès du comptable assignataire.

ARTICLE 8: Les dispositions des arrêtés de subdélégation des 9 février 2016 et 22 février 2016 sont abrogées.

ARTICLE 9: Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 24 mai 2016.

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

Pascal ETIENNE

R76-2016-05-24-005

DRJSCS 05 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la DRJSCS LRMP - BOP 333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées - action 2 Subdélégation CROP 33 de l'impoyens mutualisés de l'impoyens de l'impoyens



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées (BOP 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », Action 2 « charges immobilières de l'occupant »)

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de préfet de l'Hérault;
- Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale;
- Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Pascal ETIENNE directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon -Midi-Pyrénées;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-I-527 du 20 mai 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme n° 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », Action 2 « charges immobilières de l'occupant » à Monsieur Pascal ETIENNE, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

ARRETE

ARTICLE 1: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal ETIENNE, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, et conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 20 mai 2016 susvisé, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé à l'effet de signer:

- Les actes d'engagement dont la signature incombe au délégant, y compris la correspondance simple avec le contrôleur financier,
- Les décisions de dépenses et recettes,
- La constatation du service fait.

sera exercée par ordre de priorité par :

Monsieur Yannick AUPETIT

Directeur régional adjoint,

Inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle.

Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER

Directrice régionale adjointe,

Inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe.

5, rue du pont Montaudran, BP 7009 – 31068 Toulouse cedex 7 - Tél : 05 34 41 73 00 – Fax : 05 34 41 73 73 Courriel : drjscs31@drjscs.gouv.fr – Site : www.midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr

- Monsieur Régis CORNUT,
 - Directeur régional adjoint,

Inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle.

- Monsieur Philippe ESPEZEL.
 - Secrétaire général adjoint,

Attaché d'administration hors classe.

Madame Lucie CONTENSSOU

Responsable de l'unité affaires financières,

Attachée principale d'administration des affaires sociales.

<u>ARTICLE 2</u>: S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS délégation de signature est donnée à :

- Mme Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale classe supérieure, correspondante Chorus-Formulaires de Proximité (CCFP);
- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administrative des affaires sociales détachée ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, correspondante CHORUS Formulaires de Proximité (CCFP).

<u>ARTICLE 3</u>: S'agissant du pilotage des crédits de paiement et des restitutions dans CHORUS (Licences MP2 et MP7), délégation de signature est donnée à :

- Mme Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale classe supérieure, correspondante Chorus Utilisateurs (CCU);
- Mme Virginie JOLITON, adjoint administratif des affaires sociales ;
- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administrative des affaires sociales détachée ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, correspondante CHORUS Utilisateurs (CCU).

<u>ARTICLE 3</u>: Conformément à l'article 4 de l'arrêté susvisé du 20 mai 2016, la signature des agents habilités sera accréditée auprès du comptable assignataire.

<u>ARTICLE 4</u>: Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Toulouse, le 24 mai 2016.

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

Pascal ETIENNE

R76-2016-05-24-006

DRJSCS 06 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la DRJSCS LRMP - BOP104-147-163-177-219-304- 24 mai 2016

Subdélégation BOP 104, 147, 163, 177, 219, 304 du 24 mai 2016



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

(BOP 104, 147, 163, 177, 219, 304)

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pascal MAILHOS préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de M. Pascal ETIENNE directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016/SGAR du 4 janvier 2016 portant délégation de signature au titre de ses missions régionales à M. Pascal ETIENNE, directeur régional de la jeunesse, des sports et la cohésion sociale de la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature aux agents de la DRJSCS du 22 janvier 2016 ;

Vu l'arrêté modificatif du 15 février 2016 portant délégation de signature à Monsieur Pascal ETIENNE, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature aux agents de la DRJSCS (BOP 124) du 17 février 2016.

Arrête

SECTION I COMPÉTENCE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

Art. 1^{er}. – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal ETIENNE, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées et conformément à l'article 4 de l'arrêté du 4 janvier 2016 susvisé, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé sera exercée dans tous les domaines d'activité du service par :

- Monsieur Yannick AUPETIT, directeur régional adjoint, inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle.
- Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER, directrice régionale adjointe, inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe;
- Monsieur Régis CORNUT, directeur régional adjoint, inspecteur de l'action sanitaire et

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées 3 avenue Charles Flahault – 34094 MONTPELLIER cedex 5 – Tél.: 04 67 10 14 00 - Fax: 04 67 41 38 80 Courriel: drjscs34-direction@drjscs.gouv.fr Site: http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.pref.gouv.fr

sociale de classe exceptionnelle.

- Art. 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal ETIENNE, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, de Monsieur Yannick AUPETIT et de Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER, la délégation de signature conférée à Monsieur ETIENNE aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 4 janvier 2016 susvisé, sera exercée dans le cadre de leurs missions respectives par :
 - Monsieur Régis CORNUT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle, dans le cadre des activités Secrétariat général ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis CORNUT, la délégation de signature est donnée à :

Monsieur Philippe ESPEZEL, secrétaire général adjoint, attaché hors classe d'administration de l'Etat;

Monsieur Robert LOUVET, Inspecteur principal de la Jeunesse et de Sports de 1ère classe, adjoint au secrétaire général

 Madame Marie-France CHAUMEIL, responsable du pôle « Sport », conseillère technique et pédagogique supérieure hors classe;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie France CHAUMEIL, la délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean Christophe AUBIN, adjoint à la responsable du pôle « Sport », professeur de sport hors classe ;

- Madame Marie Claude ALDEBERT, responsable du pôle « Cohésion Sociale / Jeunesse », inspectrice classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Claude ALDEBERT, la délégation de signature est donnée à :

Madame Joëlle MICHELOT, adjointe à la responsable du pôle « Cohésion Sociale », inspectrice de l'action sanitaire et sociale, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale

- Madame Christiane JOUVE, responsable du pôle « Formations, Certifications, Emploi » inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane JOUVE, la délégation de signature est donnée à :

Madame Nadine DI GUARDIA, adjointe au responsable du pôle « Formations, Certifications, Emploi », inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale.

SECTION II COMPÉTENCE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ETIENNE, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées et conformément à l'article 8 de l'arrêté susvisé, la délégation de signature qui lui est conférée dans le cadre des articles 5 et 6 de l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 susvisé sera exercée pour tous les

BOP relevant de la responsabilité du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, par :

- Monsieur Yannick AUPETIT, directeur régional adjoint, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle;
- Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER, directrice régionale adjointe, inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe;
- Monsieur Régis CORNUT, secrétaire général, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle;
- Monsieur Philippe ESPEZEL, secrétaire général adjoint, attaché hors classe d'administration de l'Etat ;
- Madame Lucie CONTENSSOU, responsable de l'unité affaires financières, attachée principale d'administration de l'Etat.

Art. 4. – S'agissant de la programmation budgétaire, de la gestion des crédits, du pilotage des restitutions dans <u>Chorus</u> (licences MP2 et/ou MP7) délégation de signature est donnée à :

- Madame Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure, correspondante Chorus Utilisateurs (CCU);
- Madame Françoise DEBLADIS, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle;
- Madame Virginie JOLITON, adjoint administratif des affaires sociales ;
- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administratif des affaires sociales détachée ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, correspondante Chorus Utilisateurs (CCU).

Art. 5. – S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires dans <u>Chorus</u> délégation de signature est donnée à :

- Madame Nathalie COUTURIER (dans le cadre de l'utilisation de GISPRO), secrétaire administratif des affaires sociales de classe normale;
- Madame Françoise DEBLADIS, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle ;
- Madame Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociales de classe supérieure, correspondante Chorus-Formulaires de Proximité (CCFP);
- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administratif des affaires sociales détachée ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, correspondante Chorus-Formulaires de Proximité (CCFP).

Art. 6. – S'agissant de la validation des ordres de mission et des états de frais dans <u>Chorus-DT</u>, en qualité de Valideur Hiérarchique, délégation de signature est donnée, dans le périmètre des attributions de la direction, à :

- Madame Marie-Claude ALDEBERT, inspectrice de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle ;
- Monsieur Jean-Christophe AUBIN, professeur de sport hors classe ;
- Monsieur Yannick AUPETIT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe

exceptionnelle;

- Madame Marie-France CHAUMEIL, conseillère technique et pédagogique supérieure ;
- Madame Lucie CONTENSSOU, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Monsieur Régis CORNUT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle;
- Madame Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale de classe supérieure;
- Monsieur Claude DESCONS, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ;
- Madame Nadine DI GUARDIA, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale ;
- Monsieur Philippe ESPEZEL, attaché de l'administration de l'Etat hors classe ;
- Madame Monia FOLLE, attachée d'administration de l'Etat ;
- Madame Christiane JOUVE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale
- Madame Régine LALBERTIE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale ;
- Monsieur Robert LOUVET, inspecteur principal de la jeunesse et des sports ;
- Madame Joëlle MICHELOT, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Catherine PONS, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Madame Elizabeth SEVENIER-MULLER, inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe.

Art. 7. – S'agissant de la validation des ordres de mission dans <u>Chorus-DT</u>, en qualité d'Assistant, délégation de signature est donnée, dans le périmètre des attributions de la direction, à :

- Madame Marie-Hélène BESNON, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure ;
- Madame Béatrice BOURNONVILLE, secrétaire administratif des affaires sociales classe exceptionnelle ;
- Madame Claudie CASTANIER, adjoint administratif principal des affaires sociales de 1^{ere} classe;
- Madame Christiane CHAUVET, adjoint administratif principal de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de 1^{ère} classe;
- Madame Martine CITERNE, secrétaire administratif des affaires sociales de classe supérieure ;
- Madame Lucie CONTENSSOU, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Madame Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale de classe supérieure;
- Madame Nelly GROGNIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale ;
- Madame Virginie JOLITON, adjoint administratif des affaires sociales ;
- Madame Chantal LAMAQUE, adjoint administratif des affaires sociales de 1ère classe ;
- Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Béatrice NAJAR, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
- Madame Raoudha RAJAB, agent contractuel de droit public;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public :
- Madame Michèle RECOING, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administratif des affaires sociales de classe exceptionnelle;
- Madame Maryse SEGONNE-LUCIA, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Corinne SCHEVTCHOUK, adjoint administratif;

4/6

- Madame Isabelle TESSIER, secrétaire administratif des affaires sociales de classe supérieure ;
- Madame Nathalie TEYCHENIE, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale ;
- Madame Martine ZAMMIT, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale.
- **Art. 8.** S'agissant de la validation des états de frais dans <u>Chorus-DT</u>, en qualité de Service Gestionnaire et de Service Gestionnaire Valideur, délégation de signature est donnée, dans le périmètre des attributions de la direction, à :
 - Madame Lucie CONTENSSOU, attachée principale d'administration de l'Etat ;
 - Madame Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale de classe supérieure ;
 - Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
 - Madame Véronique PECAL, adjoint administratif principal;
 - Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
 - Madame Dany ROQUES, secrétaire administratif des affaires sociales de classe exceptionnelle;
 - Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale.
- **Art. 9.** S'agissant de la validation de niveau 1 de l'ensemble des dossiers dans l'application OSIRIS délégation de signature est donnée à :
 - Monsieur Benoît BINOT, attaché d'administration de l'Etat.
- **Art. 10.** S'agissant de la validation de niveau 2 (transfert dans Chorus) de l'ensemble des dossiers dans l'application OSIRIS délégation de signature est donnée à :
 - Madame Karine DELORT-FRÉMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale classe supérieure :
 - Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
 - Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public.
- **Art. 11.** S'agissant de la validation de niveau 1 et 2 (transfert dans Chorus) de l'ensemble des dossiers dans l'application GISPRO délégation de signature est donnée à :
 - Madame Nathalie COUTURIER, secrétaire administratif des affaires sociales de classe normale.
- **Art. 12.** S'agissant de la gestion du programme carte achats, en qualité de responsable de programme carte achats, délégation de signature est donnée à :
 - Madame Karine DELORT-FRÉMIOT, secrétaire administratif des affaires sociale classe supérieure ;
 - Monsieur Régis CORNUT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle ;
 - Madame Sophie LEQUOY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

- M. Robert LOUVET, inspecteur principal de la jeunesse et des sports de 1^{ère} classe ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administratif des affaires sociales classe exceptionnelle.
- **Art. 13.** S'agissant de l'utilisation de la carte achat, en qualité de porteur de carte, délégation de signature est donnée à :
 - M. Pascal ETIENNE, directeur régional;
 - M. Yannick AUPETIT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle ;
 - M. Jean-Michel BESNE, adjoint technique;
 - M. Thierry LAGNEL, adjoint administratif principal des affaires sociales 1 ère classe;
 - M. Christophe WIRTH, inspecteur de l'action sanitaire et sociale.
- **Art. 14.** Conformément à l'article 8 de l'arrêté susvisé du 4 janvier 2016, la délégation des agents habilités à l'article 3 sera soumise au visa préalable du Préfet de région et la signature des agents habilités accréditée auprès du comptable assignataire.
- **Art. 15.** Les arrêtés du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées du 22 janvier 2016 et du 17 février 2016 sont abrogés.
- **Art. 16.** Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Montpellier, le 24 mai 2016

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

Pascal ETIENNE

R76-2016-05-13-006

DRJSCS 07 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la DRJSCS LRMP

Subdélégation de signature aux agents



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc- Roussillon-Midi-Pyrénées

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pascal Mailhos préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne;

Vu l'arrêté ministériel du 3 janvier 2016 portant nomination de M. Pascal Etienne directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

Vu l'arrêté préfectoral 2016/SGAR du 13 mai 2016 portant délégation de signature à M. Pascal Etienne, directeur régional de la jeunesse, des sports et la cohésion sociale de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, en qualité de délégué territorial adjoint du CNDS;

Arrête:

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Etienne, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et conformément à l'article 3 de l'arrêté du 13 mai 2016 susvisé, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sera exercée par :

- M. Yannick Aupetit, directeur régional adjoint, inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle.
- Mme Elisabeth Sévenier-Muller, directrice régionale adjointe, inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe ;
- M. Régis Cornut, directeur régional adjoint, inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle.

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées 3 avenue Charles Flahault – 34094 MONTPELLIER cedex 5 – Tél.: 04 67 10 14 00 - Fax: 04 67 41 38 80 Courriel: drjscs34-direction@drjscs.gouv.fr Site: http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.pref.gouv.fr

- **Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Etienne, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, de M. Yannick Aupetit, de Mme Elisabeth Sévenier-Muller et de Monsieur Régis Cornut la délégation de signature conférée à M. Etienne à l'article 1 de l'arrêté du 13 mai 2016 susvisé, sera exercée par :
- Mme Marie-France Chaumeil, responsable du pôle « Sport », conseillère technique et pédagogique supérieure hors classe ;

Article 3: Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 13 mai 2016

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Pascal ETIENNE

R76-2016-05-13-005

SGAR 01 - Arrêté portant délégation de signature à M. Pascal ETIENNE, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, au titre du CNDS

Délégation de signature au directeur régional



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Secrétariat général pour les affaires régionales Pôle modernisation et moyens mutualisés

Affaire suivie par : Elisabeth Ventax Téléphone : 05 34 45 38 70

Courriel: elisabeth.ventax@lrmp.pref.gouv.fr

Arrêté 2016/SGAR portant délégation de signature à M. Pascal Etienne, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, au titre du CNDS.

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite

Délégué territorial du

Centre national pour le développement du sport

Vu le code du sport et notamment ses articles R 411-12, R 411-21 à 24 et R 421-1 à R 425-1;

Vu la convention portant application de l'article 9 du décret n°2006-248 du 2 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pascal Mailhos préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu la décision du 26 février 2016 du directeur général du CNDS portant nomination de M. Pascal Etienne, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, en qualité de délégué territorial adjoint du CNDS ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête:

Article 1. — Délégation est donnée à M. Pascal Etienne, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, délégué territorial adjoint du CNDS, à l'effet de signer les actes relevant des attributions et compétences prévues à la section 2 du titre 1^{er} du livre IV du code du sport sous réserve des dispositions de l'article 2 ciaprès.

Seuls sont concernés les actes engageant juridiquement le CNDS, créateurs d'un droit et pouvantêtre opposables par l'usager.

Article 2. – Est exclue de la présente délégation la décision relative :

à la composition de la commission territoriale

Article 3. – M. Pascal Etienne, délégué territorial adjoint peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans le cadre de la délégation prévue à l'article 1^{er}.

Article 4 : Afin de faciliter le fonctionnement administratif, les actes relevant de la simple gestion administrative du CNDS peuvent-être signés par le directeur départemental de la DDCS(PP) ou son représentant.

1 Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE CEDEX 9 – Tél. 05 34 45 34 45 http://www.lrmp.gouv.fr

Article 5 : L'arrêté du préfet de région Languedoc-Roussillon du 16 février 2015 et l'arrêté du préfet de région Midi-Pyrénées du 30 octobre 2014 sont abrogés.

Article 6. — Le secrétaire général pour les affaires régionales et directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, délégué territorial adjoint du CNDS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 13 MAI 2016

Le Préfet de région,

Pascal Mailhos